

2018

La Prévention Santé Environnement

Baccalauréat professionnel

Evaluation ponctuelle

- **BEP Diplôme intermédiaire**
Evaluation en CCF
- **CAP Diplôme intermédiaire**
Evaluation en CCF

Dossier d'évaluation

Mis à jour en octobre 2018

Lycées professionnels publics et privés
sous contrat,
GRETA,
Centres de formation d'apprentis
habilités

Martine PASCAL
Magali ROBAGLIA
IEN SBSSA
Pascale FASSY
Chargée de mission d'inspection

PREAMBULE

Cet ensemble documentaire est destiné aux enseignants et formateurs de **l'Académie d'Aix-Marseille**. Les contenus ont pour vocation d'explicitier et de proposer une mise en œuvre de l'évaluation de la Prévention Santé Environnement à partir des textes réglementaires :

- du CAP : contrôle en cours de formation
- du baccalauréat professionnel : mode ponctuel sauf pour les GRETA habilités pour toutes les épreuves en CCF (CCF intégral) ;
- des diplômes intermédiaires qu'il s'agisse d'un CAP ou d'un BEP : contrôle en cours de formation.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques et des évaluations, les outils d'évaluation académiques : dossier de CCF, grilles de barèmes, grilles d'évaluation des compétences SST, placés en fin de document sont ceux à utiliser par **tous les centres de formation de l'Académie d'Aix-Marseille**.

Pour toute question relative à la PSE, vous pouvez contacter, par courriel, l'IEN SBSSA en charge de votre établissement (cf. répartition des établissements 2016-2017 sur les sites académiques pédagogiques) :

pascale.fassy@ac-aix-marseille.fr
catherine.fourment@ac-aix-marseille.fr
martine.pascal2@ac-aix-marseille.fr
maqali.robaglia@ac-aix-marseille.fr

SOMMAIRE

1- CADRE REGLEMENTAIRE	5
1.1 Synthèse des textes réglementaires concernant la PSE	5
1.2 Organisation des cycles de formation	8
1.3 Définition de l'épreuve de Prévention Santé Environnement en Bac Pro	8
1.4 Définition de l'épreuve de Prévention Santé Environnement en BEP	11
1.5 Définition de l'épreuve de Prévention Santé Environnement en CAP	12
1.6 Mise en relation capacités – attitudes	14
2- MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION AUX GESTES D'URGENCE 15	
3 - DIPLOME INTERMEDIAIRE CAP	19
4 - DIPLOME INTERMEDIAIRE BEP	24
5 - BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	27
ANNEXES	31
ANNEXE 1 : CAP – Une seule situation d'évaluation	32
ANNEXE 2 : CAP – Dossier d'évaluation.....	33
ANNEXE 3 : BEP – Une seule situation d'évaluation.....	34
ANNEXE 4 : BEP – Dossier d'évaluation.....	35
ANNEXE 5 : BAC PRO (CCF intégral) – Première situation d'évaluation	36
ANNEXE 6 : BAC PRO (CCF intégral) – Deuxième situation d'évaluation.....	37
ANNEXE 7 : BAC PRO (CCF intégral) – Dossier d'évaluation.....	38
ANNEXE 8 : CAP – Evaluation gestes d'urgence	39
ANNEXE 9 : Comparaison des référentiels de Prévention Santé Environnement.....	41

1- CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 Synthèse des textes réglementaires concernant la PSE

1.1.1 Formation conduisant au CAP

Deux situations d'évaluation de 45 minutes sont à organiser :

Pour un CAP en 2 ans :

- Une première évaluation en fin de première année ou en début de deuxième année de formation ;
- Une seconde évaluation en fin de deuxième année.

Pour le CAP en 1 an (cas exceptionnel) :

- Une première évaluation en fin de premier semestre de l'année ;
- Une seconde évaluation en fin de deuxième semestre.

En ce qui concerne le module 4 « L'individu dans son environnement professionnel » en CAP, il convient de conduire les séances en collaboration avec les PLP du secteur professionnel concerné. Ces séances gagneraient à être conduites dans les ateliers professionnels.

1.1.2 Diplôme intermédiaire : CAP et BEP dans le cadre d'une formation en Bac Pro

Nous attirons votre attention sur le changement de la planification des situations d'évaluation de la Prévention Santé Environnement en CAP et BEP à compter de la rentrée scolaire 2016, **première session 2018**.

Afin de redonner du temps d'enseignement et de permettre aux élèves de s'adapter à l'arrivée en lycée professionnel, un allègement de la pression certificative en classe de seconde du baccalauréat a été annoncé dans la circulaire du 29 mars 2016 (article 5).

L'arrêté du 11/07/2016 qui entre en vigueur à compter de la session d'examen 2018 modifie :

- les objectifs de l'épreuve de PSE pour le CAP (suppression de la mobilisation des connaissances juridiques et économiques) sauf pour le BEP ;
- les modalités d'évaluation de cette épreuve pour le CAP et le BEP. Il précise également les spécialités des BEP et CAP concernées par ces modifications.

Diplômes	Programmes d'enseignement	Modalités d'évaluation
CAP	Arrêté du 23 juin 2009 BOEN n°30 du 23 juillet 2009	Arrêté du 8 janvier 2010 BOEN n°8 du 25 février 2010 Arrêté du 11 juillet 2016 JO du 30 juillet 2016
BEP	Arrêté du 10 février 2009 BOEN spécial n°2 du 19 février 2009 (modules 1 à 7 du Bac Pro)	Arrêté du 8 juillet 2009 BOEN n°31 du 27 août 2009 Arrêté du 11 juillet 2016 JO du 30 juillet 2016
Diplôme intermédiaire	Spécialité de CAP ou de BEP correspondant à la spécialité du Bac Pro Arrêté du 20 juillet 2009 BOEN spécial n°9 du 15 octobre 2009	

L'évaluation intermédiaire CAP ou BEP pour les élèves dans un cycle de formation au Bac Pro en 3 ans demeure en contrôle en cours de formation.

Pour les élèves dans un cycle de formation au Bac Pro en 3 ans, l'organisation du contrôle en cours de formation pour le diplôme intermédiaire est la suivante :

- **Pour le BEP** : une situation d'évaluation écrite d'une heure en classe de première professionnelle porte sur les modules de 1 à 7 du programme de PSE du Bac Pro.
- **Pour le CAP** : une seule situation d'évaluation écrite d'une heure en classe de première professionnelle porte sur les modules de 1 à 4 du programme de PSE de CAP.

Nous rappelons que l'une note de la DIEC précise (DIEC/17-759-1747 du 20/11/2017) les modalités d'inscription au diplôme intermédiaire :

« Les élèves arrivés en cours de cycle (parcours passerelles) ainsi que les élèves de terminale ayant échoué au diplôme intermédiaire l'année passée ne sont pas astreints à le présenter.

Toutefois, s'ils souhaitent s'inscrire, les modalités d'inscription sont les suivantes :

a. Pour les élèves arrivés en cours de cycle demandant à s'inscrire au BEP ou CAP en classe de 1ère du baccalauréat professionnel :

- choix de la catégorie candidat dans l'application Inscritnet : « scolaire bac pro 3 ans »
- mode d'évaluation : **CCF prioritairement.**

Au cas par cas, lorsqu'il y a une contrainte avec les périodes d'évaluations, il est de la responsabilité de l'équipe pédagogique, en lien avec le corps d'inspection, de tout mettre en œuvre pour évaluer les compétences au terme de la période définie par le règlement d'examen (différenciation pédagogique, adaptation du CCF). »

1.1.3 Baccalauréat professionnel

Depuis la session 2016, **le mode d'évaluation du Bac Pro est ponctuel avec une épreuve écrite de 2 h portant sur les modules 1 à 12.** (cf. arrêté du 9 juillet 2015 – BOEN n°30 du 23 juillet 2015), pour les candidats issus de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, un CFA ou une section d'apprentissage habilité, un GRETA non habilité au CCF intégral.

Attention, pour les candidats issus d'un GRETA habilité au CCF intégral, **l'évaluation certificative reste en contrôle en cours de formation** (Cf. 3^{ème} colonne des règlements d'examen publiés au BOEN n°30 du 23 juillet 2015 - annexe IV de l'arrêté du 9 juillet 2015).

Diplômes	Programmes d'enseignement	Modalités d'évaluation
Bac Pro	Arrêté du 10 février 2009 BOEN spécial n°2 du 19 février 2009	Arrêté du 9 juillet 2015 BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

En ce qui concerne le module 8 « Prévention des risques dans le secteur professionnel » en Bac Pro, il convient de conduire les séances en collaboration avec les PLP du secteur professionnel concerné. Ces séances gagneraient à être conduites dans les ateliers professionnels.

1 - Cadre réglementaire

PSE : MODALITES D'ENSEIGNEMENT et D'EVALUATION

SECTION	CLASSE	ENSEIGNEMENT <i>(répartition annuelle des modules)</i>	EVALUATION							
CAP	1 ^{ère} CAP	<p>PSE en CAP</p> <p>Module 1 : L'individu et sa santé Module 2 : L'individu dans ses actes de consommation Module 3 : L'individu dans son parcours professionnel</p>	A partir de 2016-2017	<p>1 situation d'évaluation écrite en CCF portant sur les modules 1, 2 et 3 du CAP (45 min* – sur 10 points) <i>En fin de première année ou *en début de Tale CAP</i></p>						
	Tale CAP	<p>PSE en CAP</p> <p>Module 4 : L'individu dans son environnement professionnel</p>	A partir de 2017-2018	<p>1 situation d'évaluation en CCF portant sur le Module 4 du CAP : - partie écrite (45 min* – sur 8 points)- partie pratique (SST– sur 2 points) <i>En fin de terminale CAP</i></p>						
BAC PRO	2 ^{nde} Bac Pro	<p>PSE en Bac Pro</p> <p>Module 1 : Santé et équilibre de vie Module 2 : Alimentation et santé Module 3 : Prévention des comportements à risques et des conduites addictives Module 4 : Sexualité et prévention Module 5 : Environnement économique et protection du consommateur</p>	A partir de 2016-2017	AUCUNE SITUATION D'EVALUATION en 2 ^{nde} Bac Pro						
	1 ^{ère} Bac Pro	<p>PSE en Bac Pro</p> <p>Module 6 : Gestion des ressources naturelles et développement durable Module 7 : Prévention des risques Module 8 : Prévention des risques dans le secteur professionnel</p>	A partir de 2017-2018	<p>Situations d'évaluation en CCF uniquement pour la CERTIFICATION INTERMEDIAIRE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>CAP</th> <th>BEP</th> </tr> <tr> <th>Programme de PSE du CAP</th> <th>Programme de PSE du Bac Pro</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première partie (sur 10 points) portant sur les modules 1, 2, 3 avec une démarche de résolution de problème - Deuxième partie (sur 10 points) portant sur le module 4 (8 pts) avec une démarche d'approche par le risque + une évaluation pratique de secourisme (2 pts) </td> <td> <p>1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première partie (sur 10 pts) portant sur les modules 1 à 5 avec une démarche de résolution de problème - Deuxième partie (sur 10 pts) portant sur les modules 6 et 7 </td> </tr> </tbody> </table>	CAP	BEP	Programme de PSE du CAP	Programme de PSE du Bac Pro	<p>1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première partie (sur 10 points) portant sur les modules 1, 2, 3 avec une démarche de résolution de problème - Deuxième partie (sur 10 points) portant sur le module 4 (8 pts) avec une démarche d'approche par le risque + une évaluation pratique de secourisme (2 pts) 	<p>1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première partie (sur 10 pts) portant sur les modules 1 à 5 avec une démarche de résolution de problème - Deuxième partie (sur 10 pts) portant sur les modules 6 et 7
	CAP	BEP								
Programme de PSE du CAP	Programme de PSE du Bac Pro									
<p>1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première partie (sur 10 points) portant sur les modules 1, 2, 3 avec une démarche de résolution de problème - Deuxième partie (sur 10 points) portant sur le module 4 (8 pts) avec une démarche d'approche par le risque + une évaluation pratique de secourisme (2 pts) 	<p>1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première partie (sur 10 pts) portant sur les modules 1 à 5 avec une démarche de résolution de problème - Deuxième partie (sur 10 pts) portant sur les modules 6 et 7 									
Tale Bac Pro	<p>PSE en Bac Pro</p> <p>Module 9 : Cadre réglementaire de la prévention dans l'entreprise Module 10 : Effets physiopathologiques des risques professionnels et prévention Module 11 : Approche par le travail Module 12 : Approche par l'accident</p>		<p>CERTIFICATION Bac Pro : EPREUVE PONCTUELLE</p> <p>Sujet national écrit / durée : 2 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊙ La 1^{ère} partie /10 pts permet d'évaluer des contenus d'au moins 2 modules parmi les modules 1 à 7 avec un questionnement sur des situations de la vie quotidienne ⊙ La 2^{ème} partie /10 pts permet d'évaluer : <ul style="list-style-type: none"> - le module 8, avec mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque et intégrant une question qui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence /4 pts - les modules de 9 à 12, avec mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail (dossier ressource : situation d'entreprise) / 6 pts 							

1.2 Organisation des cycles de formation

L'enseignement de Prévention Santé Environnement est organisé en modules de formation définis autour de problématiques :

1.2.1 En Bac pro. :

- en seconde professionnelle, cinq modules de formation abordent les domaines de la santé et de l'environnement économique ;
- en première professionnelle, trois modules de formation sont axés sur le développement durable et la prévention des risques professionnels ;
- en terminale professionnelle, quatre modules de formation développent le cadre juridique de l'entreprise et les démarches de prévention dans le monde professionnel.

1.2.2 En CAP :

- en première année, trois modules de formation abordent l'individu et sa santé, l'individu dans ses actes de consommation et l'individu dans son parcours professionnel ;
- en deuxième année, un module de formation aborde l'individu dans environnement professionnel.

1.3 Définition de l'épreuve de Prévention Santé Environnement en Bac Pro (cf. arrêté du 9 juillet 2015) à partir de la session 2016

1.3.1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées ;
- proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.

1.3.2 Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement et de l'analyse ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- l'efficacité de la démarche face à une situation d'urgence.

1.3.3 Epreuve écrite ponctuelle, d'une durée de 2 heures dès la session 2016

Le sujet se compose de **deux parties**. Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les compétences relatives aux modules correspondants.

Durée	2 heures		
Parties	1^{ère} partie	2^{ème} partie	
Modules	Au moins 2 modules parmi les modules de 1 à 7	Modules 8 à 12	
Barème	10 points	10 points	
		4 points sur le module 8	6 points sur les modules 9 à 12
Contenu	Questionnement sur des situations de la vie quotidienne	<p>Mise en œuvre d'une démarche d'approche par le risque à partir de documents ressources permettant au candidat de proposer une démarche de prévention + Une question qui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence</p>	<p>L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource <u>fourni au candidat</u> qui présente une situation d'entreprise.</p> <p>Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.</p> <p>Contenu du dossier fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une situation professionnelle ; - une description des activités de l'entreprise ; - des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

1.3.4 Epreuve par contrôle en cours de formation modifiée dès la session 2016

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS GRETA EN CCF INTEGRAL

Il appartient au formateur de se renseigner auprès du conseiller en formation continue pour vérifier s'il s'agit d'un CCF intégral.

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation écrites correspondant à la définition de chacune des deux parties de l'épreuve ponctuelle.

Situations	1 ^{ère} situation d'évaluation	2 ^{ème} situation d'évaluation	
Durée	1h	1h	
Modules	Au moins 2 modules parmi les modules de 1 à 7	Modules 8 à 12	
Barème	10 points	10 points	
		4 points sur le module 8	6 points sur les modules 9 à 12
Contenu	Questionnement sur des situations de la vie quotidienne	<p>Mise en œuvre d'une démarche d'approche par le risque à partir de documents ressources permettant au candidat de proposer une démarche de prévention</p> <p>+ Une question écrite qui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence</p>	<p>L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource <u>fourni au candidat</u> qui présente une situation d'entreprise.</p> <p>Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.</p> <p>Contenu du dossier fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une situation professionnelle ; - une description des activités de l'entreprise ; - des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

1.4 Définition de l'épreuve de Prévention Santé Environnement en BEP (cf. arrêté du 11 juillet 2016) à partir de la session 2018

1.4.1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées.

1.4.2. Modalités d'évaluation

1.4.2.1 Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir d'une situation d'évaluation écrite d'une heure, mise en œuvre en classe de première professionnelle. L'évaluation écrite porte sur les modules de 1 à 7 du programme de PSE du baccalauréat professionnel.

Elle adopte un niveau d'exigence correspondant à un diplôme de niveau V et comporte deux parties.

La première partie, notée sur 10 points, permet d'évaluer par sondage les compétences d'au moins deux modules parmi les modules 1 à 5 des référentiels pour les baccalauréats professionnels (santé et équilibre de vie, alimentation et santé, prévention des comportements à risques et des conduites addictives, sexualité et prévention et environnement économique et protection du consommateur) ; elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne accompagnées d'une documentation et comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

La deuxième partie notée sur 10 points évalue par sondage des compétences et des connaissances des modules 6 et 7 (gestion des ressources naturelles et développement durable et prévention des risques). Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnées d'une documentation.

1.4.2.2 Epreuve ponctuelle (notée sur 20), 1 heure

(concerne uniquement les candidats du CNED, des CFA non habilités, des organismes privés hors contrat et les candidats individuels)

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, l'une correspondant à l'évaluation d'au moins deux modules parmi les modules 1 à 5, l'autre correspondant à l'évaluation des modules 6 et 7. Chaque partie, notée sur 10 points, comporte plusieurs questions indépendantes ou liées, sur les modules correspondants.

Première partie : le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des compétences et des connaissances. A partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

Deuxième partie : le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer les connaissances relatives à l'environnement et aux risques. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

1.5 Définition de l'épreuve de Prévention Santé Environnement en CAP (cf. arrêté du 11 juillet 2016) à partir de la session 2018

1.5.1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte sur les modules 1 à 4 du programme de PSE des référentiels des CAP.

1.5.2 Modes d'évaluation

1.5.2.1 Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Les compétences et connaissances de l'enseignement de PSE sont évaluées en deux parties écrites chacune notée sur 10 points :

- pour les candidats suivant une formation conduisant au CAP, chacune des deux parties correspond à une situation d'évaluation de quarante-cinq minutes. La première de ces deux situations d'évaluation se tient en fin de première année ou en début de deuxième année de formation, et la seconde en fin de deuxième année ;
- pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel, une seule situation d'évaluation d'une heure et comportant deux parties se déroule en première professionnelle.

Première partie : Elle permet l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Le candidat doit notamment appliquer une démarche de résolution de problème.

Deuxième partie : Elle permet l'évaluation par sondage des compétences et connaissances du module 4, environnement professionnel. Elle comporte :

- une évaluation écrite sur 8 points portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- une évaluation pratique sur 2 points prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST. Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

1.5.2.2 Epreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure (concerne uniquement les candidats du CNED, des CFA non habilités, des organismes privés hors contrat et les candidats individuels)

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des compétences et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence. En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

1.6 Mise en relation capacités – attitudes

CAPACITES	CAP	BEP	BAC PRO	ATTITUDES
S’informer, se documenter : - Rechercher l’information - Décoder l’information - Traiter l’information - Analyser	X X X	X X X	X X X X	Attitude critique vis-à-vis de l’information Objectivité
Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques, économiques : - Énoncer des connaissances - Mettre en relation - Expliquer un phénomène à partir de connaissances - Argumenter	X X	X X	X X X X	Attitude responsable face à sa santé, aux autres Esprit critique Intérêt pour les progrès scientifiques et techniques Conscience de la valeur de la loi
Conduire une démarche d’analyse : - Identifier un problème, - Appliquer une démarche de résolution de problème - Mettre en œuvre une approche par les risques - Mettre en œuvre une approche par le travail - Mettre en œuvre une approche par l’accident	X X X	X X X	X X X X X	Autonomie et initiative Conscience de sa responsabilité dans la vie professionnelle
S’impliquer dans un projet d’action individuelle ou collective en lien avec le développement durable, la vie professionnelle, la société : - Identifier la problématique du projet - Repérer les enjeux - Se situer dans un projet - Proposer des actions - Hiérarchiser les actions - Présenter le projet	X X X X	X X X X	X X X X X X	Ouverture sur le monde Attitude écocitoyenne Esprit civique Sens de la responsabilité Notion de solidarité Attitude critique
Communiquer : - Utiliser un langage adapté - Utiliser un moyen de communication adapté - Échanger, prendre en compte différents avis - Construire son opinion personnelle - Argumenter	X X X X	X X X X	X X X X X	Attitude raisonnée et responsable Résistance aux pressions extérieures Attitude critique vis-à-vis de l’information Respect de l’autre

2- MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION ET DE L'ÉVALUATION AUX GESTES D'URGENCE

2.1 Mise en œuvre de la formation et de l'évaluation aux gestes d'urgence en CAP

2.1.1 Horaires d'enseignement de la PSE en CAP

L'horaire d'enseignement de la Prévention Santé Environnement est de :

- 1 heure (1+0) en première année CAP
- 1,5 heure (1+0,5) en terminale CAP

En terminale CAP, la demi-heure dédoublée permet la formation au certificat de sauveteur secouriste du travail. Ce temps de formation doit être regroupé soit sur des plages de 2 heures, sur des demi-journées ou des journées conformément aux recommandations académiques.

2.1.2 Formation et évaluation des gestes d'urgence

La formation et l'évaluation au certificat sauveteur secouriste du travail sont assurées par un formateur de secourisme à jour de ses formations de maintien et d'actualisation des compétences.

2.2 Mise en œuvre de la formation et de l'évaluation aux gestes d'urgence en Bac Pro

2.2.1 Horaires d'enseignement de la PSE en Bac Pro

L'horaire d'enseignement de la Prévention Santé Environnement est de :

- 1 heure (1+0) en seconde
- 1 heure (1+0) en première
- 1 heure (1+0) en terminale

2.2.2 Formation et évaluation des gestes d'urgence

Cette formation est pertinente sur le plan pédagogique et nous encourageons sa mise en place dans les établissements selon les modalités ci-après.

La formation aux gestes d'urgence est une formation pratique et obligatoirement assurée par un formateur de secourisme à jour de ses formations de maintien et d'actualisation des compétences. Seules 4 heures groupe sont prévues dans le cadre de l'enseignement de PSE en Bac Pro.

Cependant, nous rappelons qu'il n'est pas obligatoire de former les élèves au certificat de sauveteur secouriste du travail pour l'évaluation de la PSE en Bac Pro.

Il n'est absolument pas possible d'utiliser les heures d'accompagnement personnalisé, ni celles dévolues aux enseignements généraux liés à la spécialité pour former aux gestes d'urgence ni au certificat SST.

Deux situations peuvent se présenter dans votre établissement :

Situation n°1 :
La totalité de la formation au sauvetage secourisme du travail peut être assurée.

Cette formation **peut être** organisée sur une durée de 14 h pour un effectif de 12 formés. Elle permet de délivrer ou non le certificat SST en fonction des compétences acquises.

Cette formation peut s'effectuer :

- **Soit avec des heures supplémentaires** attribuées au PLP Biotechnologies ou au formateur en PSE, formateur SST, **en plus des heures d'enseignement de PSE.**
Nous rappelons que l'horaire d'enseignement des gestes d'urgence en classe de 1^{ère} Bac Pro est limité à 8 heures en classe entière, c'est à dire 4 heures en groupe. Il est exclu que le PLP Biotechnologies ou le formateur en PSE forme au secourisme au détriment des autres modules de PSE à enseigner en 1^{ère} Bac Pro.
- **Soit dans le cadre des heures allouées à l'enseignement professionnel** par un PLP du domaine professionnel, formateur SST.

Situation n°2 :
La totalité de la formation au sauvetage secourisme du travail ne peut pas être assurée.

Dans ce cas, les 4 h d'enseignement en groupe aux gestes d'urgence prévues dans le référentiel de Première Bac Pro permettront de préparer les élèves à la deuxième partie de l'épreuve de PSE.

La deuxième partie de l'épreuve intègre une question écrite qui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence (4 points).

Bien que l'évaluation relative aux gestes d'urgence soit écrite, il convient **d'assurer une formation pratique** sur la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

L'organisation de la formation aux gestes d'urgence peut être la suivante :

Pour une classe de 24 élèves et sur une durée de 8 heures de PSE :

Groupe 1 de 12 élèves	Groupe 2 de 12 élèves
4 h formation de base aux gestes d'urgence	4 h de travail dirigé en PSE
4 h de travail dirigé en PSE	4 h formation de base aux gestes d'urgence

Au-delà de 15 participants, la formation est dédoublée et deux formateurs sont nécessaires.

Pour une classe de 30 à 36 élèves et sur une durée de 8 heures de PSE :

<p>Groupe 1 de 10 à 12 formés Pris en charge par le formateur PSE et le formateur SST</p>	<p>Groupe 2 de 10 à 12 formés Pris en charge par le formateur PSE et le formateur SST</p>	<p>Groupe 3 de 10 à 12 formés Pris en charge par un PLP du domaine professionnel formateur SST ou un intervenant extérieur formateur SST</p>
4 h formation de base aux gestes d'urgence	4 h de travail dirigé en PSE	4 h formation de base aux gestes d'urgence
4 h de travail dirigé en PSE	4 h formation de base aux gestes d'urgence	4 h de travail dirigé en PSE

Prévention Santé Environnement

Diplôme intermédiaire du CAP

Contrôle en cours de formation

Mise en œuvre du CCF dans le cadre de la certification
intermédiaire du Baccalauréat professionnel

Arrêté du 11 juin 2009
(BOEN n°30 du 23 juillet 2009)

Arrêté du 8 janvier 2010
(BOEN n°8 du 25 février 2010)

Circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016
(BOEN du 31 mars 2016)

Arrêté du 11 juillet 2016
(JO du 30 juillet 2016)

3 - DIPLOME INTERMEDIAIRE CAP

Modalités d'évaluation de la PSE pour l'obtention du diplôme intermédiaire de CAP dans le cursus de Baccalauréat professionnel

Le C.C.F. est organisé sous la responsabilité administrative du chef d'établissement. Le PLP Biotechnologies Santé - Environnement est responsable de l'épreuve de P.S.E. dans le cadre du C.C.F.

Période des situations d'évaluation :

Le C.C.F. est organisé à partir d'une **seule** situation d'évaluation au cours de l'année de **Première baccalauréat professionnel**.

Le professeur propose au chef d'établissement la date de l'évaluation qui est arrêtée par ce dernier.

Conception de l'évaluation :

La situation d'évaluation est un contrôle écrit d'une durée d'une heure qui comporte deux parties. Les questions doivent être rédigées en termes d'objectifs opérationnels (utiliser pour cela des verbes d'action).

Le barème est indiqué au regard de chaque partie de l'évaluation sur le document des candidats.

➤ Première partie, notée sur 10 points :

Elle permet l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Le candidat doit notamment appliquer **une démarche de résolution de problème**.

➤ Seconde partie, notée sur 10 points :

Elle permet l'évaluation par sondage des compétences et connaissances du module 4, environnement professionnel. Elle comporte :

- une **évaluation écrite** sur 8 points portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de **la démarche d'approche par le risque** et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;

- une **évaluation pratique** sur 2 points prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST. Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

Consignes de notation pour l'évaluation pratique des gestes d'urgence :

Situation n°1

**Elèves titulaires de l'attestation PSC1 ou du certificat SST
Passerelle PSC1-SST ou formation de maintien et d'actualisation
des compétences SST**

- le candidat valide la passerelle PSC1-SST ou la formation de maintien et d'actualisation des compétences SST : attribution de 2 points dans le cadre de l'épreuve de PSE de la certification intermédiaire CAP (utilisation de la grille INRS).

Situation n°2

**Elèves non titulaires de l'attestation PSC1 ou du certificat SST
pour lesquels l'intégralité de la formation SST est organisée**

L'évaluation pratique de la mise en œuvre des gestes d'urgence est notée sur 2 points pour la seconde situation d'évaluation de PSE dans le cadre de la certification intermédiaire CAP.

Consignes de notation :

- le candidat obtient le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (utilisation de la grille INRS): 2 points lui sont attribués
- Le candidat n'obtient pas le certificat SST : il est évalué à l'aide du barème de l'annexe 8 ci-jointe.

Situation n°3

**Elèves n'ayant pas bénéficié de l'intégralité de la formation SST
(mais ayant bénéficié de la formation limitée de 4 heures)**

- le candidat formé sur une durée limitée est positionné à l'aide du barème de l'annexe 8 ci-jointe.

**Pour les candidats en situation de handicap,
une adaptation de l'évaluation pratique doit être proposée.**

Elaboration, correction et notation des évaluations :

- Tenir à disposition de l'IEN SBSSA un exemplaire de la situation d'évaluation 15 jours ouvrables avant le déroulement du CCF.
- Proposer à la classe un corrigé type des situations d'évaluation sans remettre les copies afin que les élèves se situent par rapport aux réponses données.

Les notes du C.C.F. ne sont pas communiquées aux élèves.

Les élèves sont informés des évaluations CCF par écrit, selon la formule suivante : « L'évaluation par CCF de la PSE se déroulera à partir du *jour / mois / année* ». Cette formulation devrait limiter les absences ciblées des élèves.

Toutes les copies CCF des élèves sont remises, dans le mois qui suit les évaluations, au chef d'établissement ou au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques avec le bordereau de notes.

Annexe 1 : CAP (page 32) : Valider les situations d'évaluation en C.C.F. de l'épreuve de P.S.E. – *Diplôme intermédiaire du CAP* : une seule situation d'évaluation

Annexe 2 CAP (page 33) : Dossier d'évaluation par C.C.F. - *Diplôme intermédiaire du CAP*

Annexe 8 CAP (page 39) : Fiche d'évaluation des gestes d'urgence en PSE, à utiliser en cas de non validation du SST ou de formation limitée en durée

Rappel sur les modalités du contrôle en cours de formation :

<http://eduscol.education.fr/cid47717/definition-et-caracteristiques-du-ccf.html>

Prévention Santé Environnement

Diplôme intermédiaire du BEP

Contrôle en cours de formation

Mise en œuvre du CCF dans le cadre de la certification
intermédiaire du Baccalauréat professionnel

Arrêté du 10 février 2009
(BOEN spécial n°2 du 19 février 2009)

Arrêté du 8 juillet 2009
(BOEN n°31 du 27 août 2009)

Circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016
(BOEN du 31 mars 2016)

Arrêté du 11 juillet 2016
(JO du 30 juillet 2016)

4 - DIPLOME INTERMEDIAIRE BEP

Modalités d'évaluation de la PSE pour l'obtention du diplôme intermédiaire de BEP dans le cursus de Baccalauréat professionnel

Le C.C.F. est organisé sous la responsabilité administrative du chef d'établissement. Le PLP Biotechnologies Santé - Environnement est responsable de l'épreuve de P.S.E. dans le cadre du C.C.F.

Période des situations d'évaluation :

Le C.C.F. est organisé à partir d'une **seule** situation d'évaluation **en classe de Première baccalauréat professionnel**.

Le professeur propose au chef d'établissement la date des évaluations qui est arrêtée par ce dernier.

Conception des évaluations :

La situation d'évaluation écrite d'une heure comporte des questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Les questions doivent être rédigées en termes d'objectifs opérationnels (utiliser pour cela des verbes d'action). Le barème est indiqué au regard de chaque partie de l'évaluation sur le document des élèves.

➤ Première partie, notée sur 10 points :

A partir de situations problématiques liées à la vie quotidienne (fait d'actualité ou de société), le candidat doit notamment mettre en œuvre **une démarche de résolution de problème**. La situation doit permettre au candidat de mobiliser des capacités et des connaissances des modules 1, 2, 3, 4 et 5 du référentiel de Prévention Santé Environnement :

1. Santé et équilibre de vie
2. Alimentation et santé
3. Prévention des comportements à risque et des conduites addictives
4. Sexualité et prévention
5. Environnement économique et protection du consommateur

➤ Seconde partie, notée sur 10 points :

Elle permet l'évaluation par sondage des capacités et des connaissances des modules 6 et 7 de la PSE du Bac Pro. Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne **ou** professionnelle accompagnées d'une documentation. L'une de ces situations permettra d'appliquer la **démarche de résolution de problème**.

***Rappel :** il faut donc prévoir d'enseigner ces modules 6 et 7 au cours du 1^{er} semestre de la classe de Première Bac Pro.*

Remarque : le module 8 - *Prévention des risques dans le secteur professionnel* enseigné en classe de Première n'est pas évalué dans le cadre de la certification intermédiaire BEP.

Elaboration, correction et notation des évaluations :

Il est de la responsabilité du professeur de :

- Tenir à disposition de l'IEN SBSSA un exemplaire de la situation d'évaluation 15 jours ouvrables avant le déroulement du CCF.
- Proposer à la classe un corrigé type des situations d'évaluation sans remettre les copies afin que les élèves se situent par rapport aux réponses données.

Les notes du C.C.F. ne sont pas communiquées aux élèves.

Les élèves sont informés des évaluations CCF par écrit, selon la formule suivante : « L'évaluation par CCF de la PSE se déroulera à partir du *jour / mois / année* ». Cette formulation devrait limiter les absences ciblées des élèves.

Toutes les copies CCF des élèves sont remises, dans le mois qui suit les évaluations, au chef d'établissement ou au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques avec le bordereau de notes.

Annexe 3 : BEP (page 34) Valider les situations d'évaluation en C.C.F. de l'épreuve de P.S.E. – *Diplôme intermédiaire du BEP* : Une seule situation d'évaluation écrite

Annexe 4 : BEP (page 35) Dossier d'évaluation par C.C.F. - *Diplôme intermédiaire du BEP*

Rappel sur les modalités du contrôle en cours de formation :

<http://eduscol.education.fr/cid47717/definition-et-caracteristiques-du-ccf.html>

Prévention Santé Environnement

Diplôme du Bac Pro

Contrôle en cours de formation

Mise en œuvre du CCF de la PSE pour la certification du
Baccalauréat professionnel

Uniquement pour les candidats GRETA en CCF intégral

Arrêté du 10 février 2009
(BOEN spécial n°2 du 19 février 2009)

Arrêté du 8 juillet 2009
(BOEN n°31 du 27 août 2009)

Arrêté du 9 juillet 2015
(BOEN n°30 du 23 juillet 2015)

5 - BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

5.1 Modalités d'évaluation de la PSE en mode ponctuel

Pour l'année de Terminale Bac Pro, nous recommandons aux enseignants de débuter la démarche d'analyse par le travail, dès le mois d'octobre, afin de préparer au mieux les formés à la deuxième partie de l'épreuve écrite de 2 heures.

Il convient de se reporter au BOEN n°30 du 23 juillet 2015 – arrêté du 9 juillet 2015 et au tableau de synthèse de ce document page 7.

5.2 Modalités d'évaluation de la PSE en CCF

(cas des candidats GRETA en CCF intégral)

En vue de l'évaluation par CCF, nous recommandons aux formateurs GRETA de traiter la démarche d'analyse par le travail, dès le début de la formation, afin de préparer au mieux les stagiaires de la formation continue.

Le C.C.F. est organisé sous la responsabilité administrative du chef d'établissement. Le formateur de Prévention - Santé - Environnement est responsable de l'épreuve de P.S.E. dans le cadre du C.C.F.

Période des situations d'évaluation :

Le C.C.F. est organisé à partir de deux situations d'évaluation :

- 1^{ère} situation d'évaluation : à la fin de la première moitié du parcours de formation
- 2^{ème} situation d'évaluation : à la fin du parcours de formation.

Le formateur GRETA propose au chef d'établissement la date des évaluations qui est arrêtée par ce dernier.

Conception des évaluations :

Il convient de se reporter au BOEN n°30 du 23 juillet 2015 – arrêté du 9 juillet 2015).

Elaboration, correction et notation des évaluations :

Il est de la responsabilité du professeur de :

- Tenir à disposition de l'IEN SBSSA un exemplaire de la situation d'évaluation 15 jours ouvrables avant le déroulement du CCF.
- Proposer à la classe un corrigé type des situations d'évaluation sans remettre les copies afin que les élèves se situent par rapport aux réponses données.

Les notes du C.C.F. ne sont pas communiquées aux élèves.

Les stagiaires de la formation continue sont informés des évaluations CCF par écrit selon la formule suivante : « L'évaluation par CCF de la PSE se déroulera à partir du *jour / mois / année* ». Celle-ci devrait limiter les absences ciblées des stagiaires.

Uniquement pour les candidats GRETA en CCF intégral

Annexe 5 BAC PRO : (page 36) Valider les situations d'évaluation en C.C.F. de l'épreuve de P.S.E. – *Diplôme du Bac Pro* : première situation d'évaluation écrite et pratique

Annexe 6 BAC PRO : (page 37) Valider les situations d'évaluation en C.C.F. de l'épreuve de P.S.E. – *Diplôme du Bac Pro* : deuxième situation d'évaluation écrite par C.C.F.

Annexe 7 BAC PRO : (Page 38) Dossier d'évaluation par contrôle en cours de formation

Rappel sur les modalités du contrôle en cours de formation :

<http://eduscol.education.fr/cid47717/definition-et-caracteristiques-du-ccf.html>

Prévention Santé Environnement

Annexes

ANNEXE 1 : CAP – Une seule situation d'évaluation	32
ANNEXE 2 : CAP – Dossier d'évaluation	33
ANNEXE 3 : BEP – Une seule situation d'évaluation	34
ANNEXE 4 : BEP – Dossier d'évaluation.....	35
ANNEXE 5 : BAC PRO (CCF intégral) – Première situation d'évaluation.....	36
ANNEXE 6 : BAC PRO (CCF intégral)– Deuxième situation d'évaluation	37
ANNEXE 7 : BAC PRO (CCF intégral) – Dossier d'évaluation	38
ANNEXE 8 : CAP – Evaluation des gestes d'urgence.....	39
ANNEXE 9 : Comparaison des référentiels de Prévention Santé Environnement.....	41

ANNEXE 1 : CAP – Une seule situation d'évaluation

D'après : le BO n°30 du 23 juillet 2009 - le BO n°8 du 25 février 2010 – l'arrêté du 30 juillet 2016

VALIDER la situation d'évaluation par CCF**Diplôme intermédiaire CAP****Situation d'évaluation - écrite**

Session :

Classe(s) concernée(s) :

Première partie		x
La première partie mobilise des capacités et connaissances des modules 1, 2 et 3 du référentiel de CAP :		
➤ L'individu et sa santé Réf :		
➤ L'individu dans ses actes de consommation. Réf :		
➤ L'individu dans son parcours professionnel. Réf :		
La situation proposée est issue de la vie professionnelle ou liée à la vie quotidienne		
La première partie permet d'appliquer une démarche de résolution de problème		
Elle est notée sur 10 points		
Deuxième partie		
La deuxième partie mobilise des capacités et connaissances du module 4 du référentiel de CAP :		
➤ L'individu dans son environnement professionnel Réf :		
La situation proposée est accompagnée d'une documentation		
La deuxième partie permet d'appliquer une démarche d'approche par le risque		
La deuxième partie est notée sur 10 points dont 2 pour les résultats de la formation de base au secourisme		
Première et deuxième parties		
La situation permet d'évaluer les capacités suivantes :		
➤ S'informer, se documenter. Questions n°.....		
➤ Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques, économiques. Questions n°.....		
➤ Conduire une démarche d'analyse. Questions n°.....		
➤ S'impliquer dans un projet d'actions en proposant des mesures de prévention adaptées : Questions n°.....		
➤ Communiquer. Questions n°.....		
L'évaluation a une durée d'une heure.		
Présentation		
Les documents sont originaux et récents		
Les documents sont lisibles, relativement courts		
Les documents sont adaptés au niveau CAP		
Les sources documentaires sont mentionnées et vérifiées		
Les consignes sont variées		
Les consignes commencent par un verbe d'action à l'infinitif		
Les consignes sont numérotées selon la codification internationale (1 ; 1-1- ; 1-1-1-...)		
Le barème est apparent pour chaque partie		

ANNEXE 2 : CAP – Dossier d'évaluation

Centre de formation :

DOSSIER D'ÉVALUATION**par CONTROLE EN COURS DE FORMATION****SESSION 201.****PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT****Diplôme intermédiaire du CAP****NOM et prénom du CANDIDAT :.....**Le dossier contient :

- l'évaluation écrite corrigée du candidat (impératif)
- les évaluations ou justificatifs relatifs aux gestes d'urgence

	Diplôme CAP	
Première Bac Pro	Partie 1 : Evaluation écrite / 10 pts
	Partie 2 : Evaluation écrite / 8 pts
	Partie 2 : Evaluation pratique / 2 pts
TOTAL / 20 pts	

Signature du chef d'établissement :

Nom et signature de l'évaluateur :

ANNEXE 3 : BEP – Une seule situation d'évaluation

D'après : le BO n°31 du 27 août 2009 - le BO n°2 du 19 février 2009 - l'arrêté du 30 juillet 2016

VALIDER les situations d'évaluation par CCF

Diplôme intermédiaire BEP

Situation d'évaluation - écrite

Session :

Classe(s) concernée(s) :

Première partie		X
L'évaluation mobilise des capacités et connaissances dans chacun des modules 1 à 5 du référentiel de Bac Pro PSE :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Santé et équilibre de la vie. Réf : ➤ Alimentation et santé. Réf : ➤ Prévention des comportements à risque et des conduites addictives. Réf : ➤ Sexualité et prévention. Réf : ➤ Environnement économique et protection du consommateur. Réf : 		
Les situations proposées sont issues de la vie quotidienne et accompagnées d'une documentation		
La première partie permet d'appliquer une démarche de résolution de problème		
Elle est notée sur 10 points		
Deuxième partie		
La deuxième partie mobilise des capacités et connaissances des modules 6 et 7 du référentiel de Bac Pro :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion des ressources naturelles et développement durable Réf : ➤ Prévention des risques Réf : 		
Les situations proposées sont issues de la vie quotidienne ou professionnelle et accompagnées d'une documentation		
La deuxième partie est notée sur 10 points.		
Première et deuxième parties		
La situation permet d'évaluer les capacités suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'informer, se documenter. Questions n°..... ➤ Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques, économiques. Questions n°..... ➤ Conduire une démarche d'analyse. Questions n°..... ➤ S'impliquer dans un projet d'actions en proposant des mesures de prévention adaptées : Questions n°..... ➤ Communiquer. Questions n°..... 		
L'évaluation a une durée d'une heure.		
Présentation		
Les documents sont originaux et récents		
Les documents sont lisibles, relativement courts		
Les documents sont adaptés au niveau BEP		
Les sources documentaires sont mentionnées et vérifiées		
Les consignes sont variées		
Les consignes commencent par un verbe d'action à l'infinitif		
Les consignes sont numérotées selon la codification internationale (1 ; 1-1- ; 1-1-1-...)		
Le barème est apparent pour chaque partie		

ANNEXE 4 : BEP – Dossier d'évaluation

Centre de formation :

DOSSIER D'ÉVALUATION**par CONTROLE EN COURS DE FORMATION****SESSION 201.****PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT****Diplôme intermédiaire du BEP**Le dossier contient : la situation d'évaluation écrite corrigée du candidat (impératif).**NOM et prénom du CANDIDAT** :

Diplôme intermédiaire BEP	
Première Bac Pro	Partie 1 : Evaluation écrite / 10 pts
	Partie 2 : Evaluation écrite / 10 pts
TOTAL / 20 pts

Signature du chef d'établissement :

Nom et signature de l'évaluateur :

ANNEXE 5 : BAC PRO – Première situation d'évaluation

D'après : le BO n°30 du 23 juillet 2015 - le BO n°2 du 19 février 2009

VALIDER les situations d'évaluation par CCF
uniquement pour les candidats des GRETA habilités au CCF intégral

Baccalauréat professionnel Première situation d'évaluation - écrite

Session :

Classe(s) concernée(s) :

Contenu	X
L'évaluation présente une problématique	
Les situations proposées sont issues de la vie quotidienne	
Les situations proposées prennent appui sur une documentation	
L'évaluation mobilise des capacités et connaissances dans au moins deux modules parmi les modules 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 du référentiel de Bac Pro PSE :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Santé et équilibre de vie Réf : ➤ Alimentation et santé Réf : ➤ Prévention des comportements à risque et des conduites addictives Réf : ➤ Sexualité et prévention Réf : ➤ Environnement économique et protection du consommateur Réf : ➤ Gestion des ressources naturelles et développement durable. Réf : ➤ Prévention des risques. Réf : 	
Les situations permettent d'évaluer les capacités suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème. Questions n°..... - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques, économiques. Questions n°..... - Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées Questions n°..... 	
L'évaluation a une durée d'une heure	
Présentation	
Les documents sont originaux et récents	
Les documents sont lisibles, relativement courts	
Les documents sont adaptés au niveau Première professionnelle Bac Pro.	
Les sources documentaires sont mentionnées et vérifiées	
Les consignes sont variées	
Les consignes commencent par un verbe d'action à l'infinitif	
Les consignes sont numérotées selon la codification internationale (1 ; 1-1- ; 1-1-1-...)	
Le barème est apparent pour chaque partie	
La présentation est claire, soignée, aérée	
Barème	
La première situation d'évaluation est notée sur 10 points	

ANNEXE 6 : BAC PRO – Deuxième situation d'évaluation

D'après : le BO n°30 du 23 juillet 2015 - le BO n°2 du 19 février 2009

VALIDER les situations d'évaluation par CCF
uniquement pour les candidats des GRETA habilités au CCF intégral

Baccalauréat professionnel Deuxième situation d'évaluation - écrite

Session :

Classe(s) concernée(s) :

Contenu	X
L'évaluation présente une problématique	
Les situations proposées sont issues de la vie quotidienne ou professionnelle	
L'évaluation mobilise des capacités et connaissances des modules 8, 9, 10, 11, 12 du référentiel de Bac Pro PSE :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévention des risques dans le secteur professionnel Réf..... ➤ Cadre réglementaire de la prévention dans l'entreprise Réf : ➤ Effets physiologiques des risques professionnels et prévention Réf..... ➤ Approche par le risque. Réf : ➤ Approche par l'accident. Réf : 	
Les situations proposées prennent appui sur une documentation :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ documents ressources permettant de proposer une démarche d'approche par le risque et une démarche de prévention (module 8) ➤ dossier ressource (modules 9 à 12) qui présente : <ul style="list-style-type: none"> • une situation professionnelle • une description des activités de l'entreprise • des documents législatifs et réglementaires, qui permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail 	
Les situations permettent d'évaluer les capacités suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème. Questions n°..... - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques, économiques. Questions n°..... - Analyser une situation professionnelle situations en appliquant différentes démarches : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse par le risque Questions n°..... ▪ Analyse par le travail Questions n°..... - Proposer et justifier des mesures de prévention adaptées. Questions n°..... - Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence Questions n°..... 	
L'évaluation a une durée d'une heure	
Présentation	
Les documents sont originaux et récents	
Les documents sont lisibles, relativement courts	
Les documents sont adaptés au niveau Première professionnelle Bac Pro.	
Les sources documentaires sont mentionnées et vérifiées	
Les consignes sont variées	
Les consignes commencent par un verbe d'action à l'infinitif	
Les consignes sont numérotées selon la codification internationale (1 ; 1-1- ; 1-1-1-...)	
Le barème est apparent pour chaque partie	
La présentation est claire, soignée, aérée	
Barème	
Les questions du module 8 sont notées sur 4 points Les questions des modules de 9 à 12 sont notées sur 6 points (Une question du module 8 permettra d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence)	

ANNEXE 7 : BAC PRO – Dossier d'évaluation



**GRETA habilité au CCF
intégral :**

DOSSIER D'ÉVALUATION

par CONTROLE EN COURS DE FORMATION

SESSION 201.

**uniquement pour les candidats
des GRETA habilités au CCF intégral**

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT

Baccalauréat professionnel

Le dossier contient :

- les évaluations écrites corrigées du candidat
- les évaluations ou justificatifs relatifs aux gestes d'urgence

NOM et prénom du CANDIDAT :

	Baccalauréat professionnel	
Première situation d'évaluation	Evaluation écrite / 10 pts
Deuxième situation d'évaluation	Evaluation écrite : Module 8 / 4 pts
	Modules 9 à 12 / 6 pts
TOTAL / 20 pts	

Signature du chef d'établissement :

Nom et signature de l'évaluateur :

ANNEXE 8 : CAP – Evaluation gestes d'urgence


**Fiche d'évaluation des
gestes d'urgence
en PSE**

 RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

 MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Formation du au Lieu

Moniteur SST :

Nom du candidat : Prénom.....

EPREUVE 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée					
	Objectifs intermédiaires	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
C2	2.2. Etre capable de reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement	Enonce le(s) danger(s) persistant(s) dans la situation d'accident simulée Désigne la(les) personne(s) qui est(sont) exposée(s) au(x) danger(s) persistant(s) identifié(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	2.3. Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même	Définit les actions, repère les matériels nécessaires à la suppression, et assure ou fait assurer la suppression Isole le danger En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du danger, soustrait la victime au danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C3	3.1. Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence des signes indiquant que la vie de la victime est menacée	Démontre qu'il met en œuvre les actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 1 indicateur acquis
	3.2 Etre capable d'associer au (x) signes décelé (s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser	En fonction de l'examen réalisé, énonce les actions qu'il va mettre en œuvre pour porter secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C4	4.4. Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace	Transmet le message d'alerte aux secours ou à la personne choisie pour alerter Enonce tous les éléments attendus du message d'alerte Applique ou donne à la personne choisie les consignes pour assurer une transmission efficace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
C5	5.2. Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée	Agit rapidement en portant secours à la victime Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre Utilise la technique préconisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs incontournables acquis
	5.3. Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés	Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les critères de réussite incontournables sont surlignés en jaune : exemple
N.B. Il convient de se référer aux grilles INRS pour identifier les critères de réussite incontournables surlignés en jaune

ANNEXES

EPREUVE 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention					
	Objectifs intermédiaires	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
C1	Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise	Cite un code de référence cadrant son intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 1 des indicateurs acquis
	Est capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention	Explique les limites de son intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C6	Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention	Cite les 2 catégories d'atteinte à la santé A partir de la situation d'accident de travail précédemment simulée, explicite le mécanisme d'apparition du dommage rencontré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 incontournable acquis et au moins 2 sur 3 acquis
	Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention	Cite au moins 1 autre acteur de la prévention dans son entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C7	Etre capable de supprimer ou réduire les situations dangereuses	A partir de la situation d'accident précédemment simulée, énonce ce qui aurait pu être fait pour éviter l'accident	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
		Sait formuler que cette action relève d'une action de prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C8	Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise	En utilisant les éléments évoqués en C7, explicite à qui dans l'entreprise, il pourrait transmettre la réalisation de l'action de prévention citée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Etre capable de définir les différents éléments relatifs à la situation dangereuse, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte	Définit et énonce les différents éléments de la situation dangereuse concernée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<u>Formateur / évaluateur :</u>	Compétence 1 : <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquise
NOM :	Compétence 2 : <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquise
Prénom :	Compétence 3 : <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquise
Signature :	Compétence 4 : <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquise
	Compétence 5 : <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquise
	Compétence 6 : <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquise
	Compétence 7 : <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquise
	Compétence 8 : <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquise
<u>Date de certification :</u>	<u>Résultats :</u>
	Candidat certifié <input type="checkbox"/> OUI * <input type="checkbox"/> NON

**: 8 compétences acquises donnent la certification*

Barème en cas de non validation des compétences du SST ou de formation limitée en durée

CAP sur 2 points	Moins de 4 indicateurs validés* = 0 point
	De 4 à 6 indicateurs validés* = 0,5 point
	De 7 à 9 indicateurs validés* = 1,5 point
	10 indicateurs validés dont les 7 incontournables = 2 points

*dont la moitié d'indicateurs incontournables

Date :

Signature du candidat :

Signature du formateur aux gestes d'urgence :

ANNEXE 9 : Comparaison des référentiels de Prévention Santé Environnement

Baccalauréat professionnel (dont BEP : modules 1 à 7)		CAP	
Connaissances	Capacités	Connaissances	Capacités
MODULE 1 : SANTE ET EQUILIBRE DE VIE			
1.1 Maîtriser son équilibre de vie			
1.1.1 Adopter un rythme biologique cohérent		1.1. Concilier rythmes biologiques et rythmes influencés par le travail	
<ul style="list-style-type: none"> - Rythmes biologiques - Rythmes sociaux - Facteurs de désynchronisation des rythmes et effets - Mesures correctives 	Définir le rythme circadien, le rythme hebdomadaire. Différencier les rythmes sociaux. Énoncer les conséquences de la désynchronisation des rythmes biologiques (effet week-end, travail posté, décalage horaire...) Déduire la conduite à tenir pour s'adapter à la rupture des rythmes	<ul style="list-style-type: none"> • Rythme biologique 	Définir la notion de rythmes biologiques. Comparer le rythme biologique et le rythme imposé par le travail. Repérer les conséquences de la désynchronisation des rythmes sur l'individu et son activité professionnelle
1.1.2 S'assurer un sommeil réparateur -			
<ul style="list-style-type: none"> - Sommeil : différentes phases et rôles - Troubles du sommeil et insuffisance : effets et prévention 	Énoncer les rôles du sommeil et ses différentes phases. Mettre en évidence les effets de l'insuffisance de sommeil sur l'activité de la journée. Préciser les conditions d'un sommeil réparateur. Repérer les troubles du sommeil : insomnie, hypersomnie. Déduire la conduite à tenir pour s'assurer un sommeil réparateur.	<ul style="list-style-type: none"> • Sommeil 	Préciser les rôles du sommeil. Repérer les conséquences de l'insuffisance du sommeil sur l'individu et son activité professionnelle. Énoncer des mesures collectives et des attitudes personnelles favorisant la récupération.
1.1.3 Gérer son activité physique		1.3. Gérer son activité physique	
Travail musculaire et incidences physiologiques Effets psychologiques, esthétiques -Notions de limite : surentraînement, dopage	Caractériser le muscle strié squelettique. Décrire les mécanismes du travail musculaire. Repérer les incidences physiologiques générées par le travail musculaire. Distinguer les effets positifs et négatifs de l'activité physique sur la santé. Analyser les effets du surentraînement et du dopage. Justifier l'intérêt de l'activité physique régulière et raisonnée.	<ul style="list-style-type: none"> • Travail musculaire et interrelations fonctionnelles (organes – appareils) • Effets sur la santé 	Mettre en relation organes et appareils lors du travail musculaire. Identifier les effets positifs de l'activité physique sur la santé et leurs limites. Repérer les effets du dopage sur l'organisme Préciser l'intérêt de l'activité physique régulière et raisonnée

ANNEXES

MODULE 2 : ALIMENTATION ET SANTE			
2.1 Appréhender les principes de base d'une alimentation équilibrée		1.2 Adapter son alimentation à son activité	
-Approche sociologique de l'alimentation -Principes généraux de l'équilibre alimentaire : diversité des aliments, rythme des repas	Comparer les habitudes alimentaires liées a différentes cultures : nombre de repas, composition, contexte environnemental... Identifier différentes habitudes alimentaires en fonction du contexte : famille, activité professionnelle, appartenance a un groupe... Déduire les principes de base de l'équilibre alimentaire.	• Comportements alimentaires • Erreurs alimentaires	Repérer les modifications du comportement alimentaire liées aux contraintes de travail (rythme et contexte). Identifier les erreurs fréquentes dans la structure et la répartition des repas. Proposer et justifier des corrections en fonction de l'activité professionnelle. énumérer les conséquences des erreurs alimentaires sur la sante de l'individu et sur son activité professionnelle. Enoncer des mesures collectives et des attitudes personnelles favorisant une bonne hygiène alimentaire.
2.2 Se situer dans l'évolution des comportements			
-Saveur et plaisir alimentaire - Produits alimentaires - Formes de restauration - Alimentation et développement durable -Comportements alimentaires à risques. -Désordres alimentaires : boulimie, anorexie.	Décrire le mécanisme de perception des saveurs. Lister les composantes du plaisir alimentaire. Comparer les produits semi-préparés aux produits frais (intérêts et limites). Caractériser les compléments alimentaires et les alicaments... Repérer leurs intérêts et leurs limites. Comparer différentes formes de restauration (intérêts et limites). Enoncer les comportements de consommateurs éco-responsables face a leur alimentation. Identifier les comportements alimentaires a risques et leurs conséquences sur la sante. Définir les désordres alimentaires. Indiquer la conduite à tenir face au comportement à risque ou aux désordres alimentaires.		
2.3 Appréhender les enjeux des circuits de distribution dans le secteur alimentaire		2.2. Gérer ses achats (1ère partie)	
-Circuits de distribution - Commerce équitable	Analyser différents circuits de distribution (court, long, ultra long). Déduire les intérêts et les limites de chacun. Définir le commerce équitable. Indiquer ses intérêts et ses limites.	• Circuits commerciaux, lieux et systèmes d'achat	Identifier les circuits de distribution : producteur, distributeur, consommateur. Repérer les lieux et systèmes d'achat et indiquer leurs caractéristiques. Indiquer les caractéristiques du commerce équitable.
2.4 Appréhender la qualité sanitaire des aliments		2.3. Utiliser les systèmes de protection et défense du consommateur (dernière partie)	
- Sécurité alimentaire - Traçabilité	et indiquer leurs rôles : Direction des Services Vétérinaires (DSV), Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)... Repérer les informations de traçabilité et les signes de qualité sur l'étiquetage.	• Sécurité sanitaire du consommateur : principe de précaution, contrôles et veille sanitaire	Repérer et justifier les actions qui illustrent le principe de précaution et protègent la santé du consommateur

ANNEXES

MODULE 3 : PREVENTION DES COMPORTEMENTS A RISQUES ET DES CONDUITES ADDICTIVES			
3.1 Adopter une attitude critique vis-à-vis des conduites addictives		1.4. Prévenir les conduites addictives	
-Facteurs de prise de risque et phénomène d'addiction -Effets des conduites addictives et de la poly-consommation (alcool, tabac, drogues, médicaments) -Mesures de prévention individuelle	Repérer différents facteurs de prise de risque. Définir le phénomène d'addiction. Identifier les effets a court et a long terme des différentes substances psycho-actives. Indiquer les dangers de la poly consommation. Identifier les conséquences personnelles et sociales d'une conduite addictives. Proposer des actions individuelles de prévention.	<ul style="list-style-type: none"> • Conduites addictives et conséquences • Mesures préventives • Mesures répressives • Structures d'accueil 	Définir une conduite addictives Indiquer les conséquences des conduites addictives sur la vie professionnelle de l'individu et sur l'entreprise. Enoncer des mesures de prévention des conduites addictives sur le lieu de travail. Enoncer des mesures répressives dans le milieu professionnel Repérer les structures d'accueil, d'aide et de soutien.
3.2 Appréhender le cadre légal et réglementaire français			
-Responsabilité civile et pénale -Mesures de prévention collective	Identifier le cadre légal et réglementaire (prévention et répression) pour : - une substance licite, - les substances illicites. Repérer au niveau local les structures d'accueil, d'aide et de soutien.		
MODULE 4 : SEXUALITE ET PREVENTION			
4.1 Prévenir les Infections Sexuellement Transmissibles (IST)		1.5. Prévenir les Infections Sexuellement Transmissibles (IST)	
-IST : agents responsables, modes de contamination, symptômes, conséquences -Conduite à tenir -Moyens de prévention -Structures d'accueil, d'aide et de soutien	Comparer les principales I.S.T. d'origine bactérienne et virale : agents responsables, modes de contamination, symptômes et conséquences. Dédire la conduite à tenir a la suite d'une prise de risque ou d'une contamination. Indiquer et justifier les moyens de prévention. Repérer, au niveau local, les structures d'accueil, d'aide et de soutien.	<ul style="list-style-type: none"> • IST : agents responsables, modes de contamination, symptômes, conséquences • Conduite a tenir • Moyens de prévention • Structures d'accueil, d'aide et de soutien 	Citer les principales I.S.T. d'origine bactérienne et virale Caractériser les modes de contamination et les agents responsables, les symptômes et les conséquences de ces maladies. Indiquer la conduite à tenir suite a une prise de risque ou d'une contamination. Indiquer les moyens de prévention. Repérer, au niveau local, les structures d'accueil, d'aide et de soutien.
4.2 Prévenir une grossesse non désirée		1.6 Prévenir une grossesse non désirée	
-Modes d'action des méthodes contraceptives préventives et d'urgence -Structures d'accueil, d'aide et de soutien	Comparer les modes d'action des différentes méthodes contraceptives en précisant leurs limites (fiabilité...). Justifier l'intérêt du choix d'une méthode contraceptive préventive. Distinguer contraception et interruption volontaire de grossesse (IVG). Indiquer le cadre légal. Repérer, au niveau local, les structures d'accueil, d'aide et de soutien. Indiquer la conduite à tenir a la suite d'une prise de risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes contraceptives préventives et d'urgence • Modes d'action des méthodes contraceptives • Structures d'accueil, d'aide et de soutien 	Nommer et préciser les modes d'action des différentes méthodes contraceptives en précisant leurs limites (fiabilité...). Localiser les niveaux d'action des contraceptifs Justifier l'intérêt du choix d'une méthode contraceptive préventive. Repérer, au niveau local, les structures d'accueil, d'aide et de soutien. Indiquer la conduite à tenir suite a une prise de risque.

ANNEXES

	Appréhender la notion de responsabilité civile et de responsabilité pénale. Déclarer un sinistre.	consommateur	Indiquer le principe et le rôle des assurances. Distinguer l'assurance obligatoire des assurances facultatives préciser les démarches effectuées en cas de sinistre Repérer au niveau local et à l'échelle nationale les structures d'information et de défense du consommateur Identifier le rôle de chacune.
--	--	--------------	--

CLASSE DE PREMIERE			
MODULE 6 : GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE			
MODULE 7 : PREVENTION DES RISQUES			
MODULE 8 : PREVENTION DES RISQUES DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL		4.2 Prévenir les risques professionnels au poste de travail	
8.1 Repérer les risques professionnels dans l'activité de travail		4.2.1 Appréhender les risques professionnels	
-Identification et évaluation des risques	Analyser le contexte professionnel. Identifier les situations dangereuses. Identifier les risques et les dommages potentiels. Apprécier l'importance des risques (fréquence et gravité, probabilité d'occurrence). Repérer le risque prépondérant du secteur.	• Risques professionnels	Repérer les risques liés aux activités de travail dans le secteur professionnel concerné.
8.2 Appliquer l'approche par le risque à un risque spécifique du secteur professionnel		4.2.3. Prévenir un risque spécifique au secteur professionnel (2^{ème} partie)	
<p>parmi les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mécanique - électrique - biologique - liés à l'ambiance thermique - liés à l'ambiance lumineuse <p>et par la démarche d'approche par le risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser une situation à risques en identifiant : le(s) danger(s), la situation dangereuse, l'événement dangereux, le dommage éventuel ; - Evaluer les risques ; - Proposer des mesures ... 	<p>Repérer les éléments constitutifs d'une situation de travail caractéristique du risque.</p> <p>Mettre en évidence les effets physiopathologiques du risque.</p> <p>Caractériser les dommages potentiels.</p> <p>Evaluer les risques persistants.</p> <p>Proposer et justifier les mesures de prévention : intrinsèques, collectives et individuelles, formation-information.</p>	<p>Démarche d'approche par le risque appliquée à l'étude d'un risque spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lié à l'activité physique - lié au bruit - lié aux poussières - chimique - mécanique - électrique - incendie - charge mentale - ... 	<p>Pour le risque étudié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • caractériser le risque. • identifier les situations dangereuses. • repérer les effets sur l'organisme. • proposer des mesures de prévention collective et individuelle.

ANNEXES

8.3 Gérer les situations d'urgence en cas d'accident		4.2.4. Gérer les situations d'urgence	
- Protection et prévention -Examen de la victime -Alerte et information - Gestes de secours	<p>L'enseignant doit être moniteur de secourisme à jour de ses recyclages.</p> <p>La formation s'appuie sur le référentiel de secourisme en vigueur.</p> <p>Pré-requis à ce chapitre de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit PSC1 (prévention et secours civique niveau 1) : la formation se limite alors au chapitre prévention des risques spécifiques du programme SST ; • Soit SST : la formation se limite alors au recyclage SST. <p>Assurer la protection du secouriste, des témoins et de la victime. Examiner la victime. Alerter ou faire alerter.</p> <p>Pratiquer les gestes de premiers secours</p>	Protection et prévention	cf. programme de formation en vigueur : Passerelle PSC1 → SST ou recyclage SST
		<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la victime • Gestes de secours 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection du secouriste, des témoins et de la victime. - Examiner la victime. - Alerter ou faire alerter. - Pratiquer les gestes de premiers secours.

CLASSE DE TERMINALE		
MODULE 9 : CADRE REGLEMENTAIRE DE LA PREVENTION DANS L'ENTREPRISE	4.1.4. Identifier les instances représentatives des personnels dans l'entreprise et 4.1.5. Repérer les structures de défense, de protection et de contrôle	
9.1 Appréhender le cadre juridique de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Délégués du personnel • Comité d'entreprise • Syndicats • Prud'hommes • Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail • Inspection du travail • Service prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (Cram), • Service de santé au travail • Haute autorité de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) 	<p>Indiquer les modalités de nomination de ces représentants.</p> <p>Préciser les missions de ces instances</p> <p>Enumérer les compétences du conseil de prud'hommes.</p> <p>Différencier procédure de conciliation et jugement.</p> <p>Préciser la démarche à effectuer pour une demande au conseil de prud'hommes.</p> <p>Indiquer les conditions de création d'un CHSCT dans une entreprise.</p> <p>Préciser la composition du CHSCT.</p> <p>Énoncer les missions du CHSCT.</p> <p>Préciser les rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'inspecteur du travail, - du contrôleur sécurité de la Cram - du médecin du service de santé au travail. <p>Définir la discrimination</p> <p>Repérer les différentes formes de discrimination (racisme, discrimination liée à l'âge, au sexe, à la grossesse, à l'aspect physique, à des problèmes de santé, à un handicap...).</p> <p>Identifier les missions de la HALDE selon les situations discriminatoires.</p>
9.2. Identifier les acteurs de prévention dans l'entreprise		
9.3 Identifier les organismes de prévention		

ANNEXES

9.4 Distinguer accident du travail et maladie professionnelle	4.2.3. Prévenir un risque spécifique au secteur professionnel (1ère partie)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Accident du travail et maladie professionnelle 	Pour le secteur professionnel concerne : Repérer les accidents du travail et maladies professionnelles significatifs. Différencier accident du travail et maladie professionnelle : déclaration, reconnaissance, indemnisations.
MODULE 10 : EFFETS PHYSIOPATHOLOGIQUES DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PREVENTION		
10.1 Prévenir le risque chimique		
10.2. Prévenir les risques liés à l'activité physique	4.2.2 Prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'analyse par le risque appliquée aux troubles musculosquelettiques • Origine et prévention des TMS 	Pour le secteur professionnel concerne : Définir les TMS Enoncer les facteurs aggravants. Repérer les dangers. Identifier les situations dangereuses. Déduire les dommages éventuels. Proposer des mesures de prévention.
MODULE 11 : APPROCHE PAR LE TRAVAIL		
11.1 Déterminer les effets physiopathologiques de la charge mentale		
11.2. Prévenir les risques liés à la charge mentale : approche par le travail		
MODULE 12 : APPROCHE PAR L'ACCIDENT		

- Les modules 3, 4.1 et 4.3 du CAP n'ont pas de correspondance en Baccalauréat professionnel
- Les modules 6 et 7 du Baccalauréat professionnel n'ont pas de correspondance en CAP